

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR**

NOMBRE DE MEMBRES

Présents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION

04 septembre 2026

2026 – 069 : Décision modificative n°2

l'an deux mille vingt six

le quinze septembre

à dix- neuf heures,

Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.

Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS

Absents excusés: Catherine LAMIDON a donné pouvoir à Loeiza BEAUVIR

Secrétaire de séance : Pierre Louis LESEUL

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de passer une Décision Modificative au niveau du budget de la commune pour permettre de verser une subvention au budget Hameau léger qui équilibrera la section de fonctionnement.

Le montant prévu au compte 7063 voté pour le budget 2026 pour les recettes du camping était de 12 000 €. Il s'avère que la recette du camping est plus importante que prévue. De plus, nous avons également perçu une recette supplémentaire concernant le fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants. Le montant prévu au budget était de 35 000 € et nous avons perçu 46 518,80 €. Ce qui fait une augmentation des recettes de 19 822,33 € qui nous permet d'augmenter nos dépenses de fonctionnement au chapitre 65 du même montant.

Compte Recettes					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
R	fonctionnement	70	7063	Redevances et droit des services à caractère sportif et de loisirs	+ 8 304,33 €
R	fonctionnement	73	73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants.	+ 11 518 €

Compte Dépenses					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
D	fonctionnement	65	6573621	Subventions	+ 19 822,33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide de procéder à l'ouverture des crédits présentés ci-dessus sur le budget 2026.

Le Maire
Eric PRIGENT

Le secrétaire de séance
Pierre Louis LESEUL